

DRUMMONDVILLE, MARDI, 26 OCTOBRE 1971



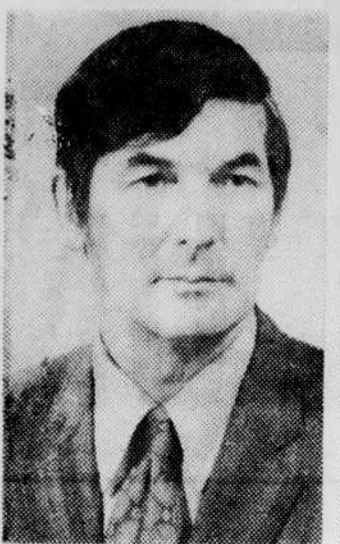
M. Roger Leclair



M. Sylvio Fournier



M. Pierre Brunelle



M. Léandre Couture



M. Marcel Joyal



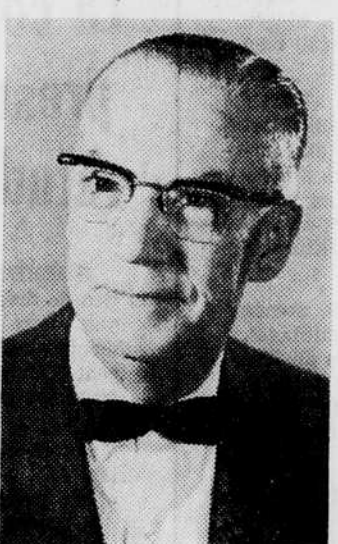
M. Raymond Poisson



M. Roger Marier



M. Roland Nadeau



M. Paul Leclerc

Deux candidats surprises et un échevin qui ne se représente pas

DRUMMONDVILLE, (RG) — Deux candidats surprises ont signé leur bulletin de présentation à la période de mise en candidature hier après-midi à Drummondville et un conseiller sortant a retiré le sien.

Il s'agit de M. Hervé Savoie, un commerçant et M. Sylvio Fournier, employé d'usine. Le conseiller sortant qui avait annoncé sa candidature mais qui, à la fermeture de la mise en nomination n'avait pas signé son bulletin, était M. Jean-Marie Rose. On ignore toutefois les raisons de ce retrait de la course.

Les deux nouveaux candidats de dernière heure portent à 20 le total des candidats qui se feront la lutte aux postes de conseillers municipaux de la cité de Drummondville de même qu'à la mairie. Un tel nombre de candidat n'a pas été constaté à Drummondville depuis 1954 alors que M. J. A. Michaud avait été élu à la mairie.

Le président d'élection et greffier de la cité, M. Laurent Bernier a déclaré close la période de mise en nomination seulement deux minutes après la présentation du dernier bulletin par M. Fournier. Il a ensuite donné l'avis de scrutin pour lundi le premier novembre entre 9 heures du matin et 6 heures de l'après-midi.

Les candidats

Voici d'ailleurs la liste des candidats qui se feront la lutte, à tous les sièges, y compris celui du maire. Le maire sortant, M. Philippe Bernier sera

opposé à un conseiller sortant qui a pris la tête du Parti Citoyen soit M. Jules Dupuy.

Au siège no 1 on retrouve Pierre Brunelle, vendeur, du Parti Citoyen et Linder Letendre, gérant des vetes et conseiller sortant, au no 2, Léandre Couture (P.C.) administrateur, J. A. Michaud, homme d'affaires et conseiller sortant, Hervé Savoie, indépendant, commerçant.

Au siège no 3, deux candidats se feront la lutte, soit Laval Allard, industriel, conseiller sortant et Raymond Poisson (P.C.), administrateur. Au no 4, on trouve Raymond Luneau, garagiste, conseiller sortant, et Roger Marier, industriel sous la bannière du P.C.

Un directeur d'école, Roland Nadeau (P.C.) fera la lutte à Alphonse Paradis, superviseur au siège no 5. Il s'agit de deux nouveaux candidats puisque le conseiller sortant à ce siège, Jules Dupuy, est candidat à la mairie.

Au siège no 6, Paul Leclerc, épicerie (P.C.) sera l'opposé de Roger Prince, commerçant et conseiller sortant, au no 7 on trouve un indépendant, Jean-Paul Gendreau, opérateur et un P.C. Roger Leclair, électricien. Finalement, il y a trois candidats au siège no 9, deux indépendants, Lucien Couture, gérant de caisse pop et Sylvio Fournier employé d'usine. Il y a également le candidat du Parti Citoyen, Marcel Joyal, quincaillier.

Mentionnons que toutes les personnes de 21 ans demeurant à Drummondville depuis 12

mois ont droit de vote à cette élection au scrutin universel, éliront chaque conseiller et le maire. Un total de 17,970 personnes ont droit de vote.

"Information, consultation ... et participation"

DRUMMONDVILLE, (RG) — "Information, consultation et participation", tel est le thème mis de l'avant par le Parti civique de Drummondville qui présente des candidats à tous les postes du conseil municipal.

Ce groupement a dévoilé, hier soir, le programme qu'il entend réaliser s'il est élu le premier novembre lors des élections municipales. Le parti civique soutient que les gens sont mal informés actuellement, que les grandes décisions sont prises sans consultation de la population, que la population ne participe pas à l'élaboration des grandes politiques de leur administration et que peu de politiques à long terme sont élaborées et planifiées et finalement que le système actuel des séances de comité s'est avéré inefficace.

Pour pallier à ces lacunes, le Parti civique veut mettre sur pied un service qui verra à l'élaboration des différentes politiques à long terme avec la participation des citoyens et le tout aménagé à l'intérieur du budget actuel. Des comités de travail composés de fonctionnaires, de comités de citoyens, etc., seraient créés pour ce faire. Plus spécifiquement, on désire compléter le plan directeur d'aménagement, restructurer le service de la police et des incendies, planifier d'avantage les loisirs, favoriser une politique de construction domiciliaire, profiter encore plus des ressources du milieu comme le CDRCQ, la caisse d'entraide économique régionale... de même que promouvoir une politique budgétaire à long terme.

Fusion et gérant

Parmi les projets de leur programme électoral, les membres du PC veulent mettre de

l'avant la promotion, après étude sérieuse, de la fusion des municipalités avoisinantes afin d'éviter la multiplication des mêmes services et de profiter des subventions gouvernementales offertes qui pourraient atteindre \$2,000,000 d'ici cinq ans.

La nomination d'un gérant municipal, comme c'est le cas dans plusieurs municipalités figure également aux priorités du programme électoral. Ce gérant municipal jouerait également le rôle du commissaire industriel ou de collaborateur au commissaire industriel régional, toujours dans les limites du budget actuel.

Il coordonnerait les différents services de la municipalité, la croissance économique du milieu afin de laisser plus de liberté au conseil municipal pour l'élaboration des grandes politiques. Il rendrait également compte aux dirigeants du travail accompli par les fonctionnaires qui se verraient dotés d'un certain pouvoir décisionnel et exécutif.

Un autre point mis de l'avant par le PC serait la remise en question de l'emplacement du futur pont sur la St-François à la hauteur de la rue St-Georges et de la participation financière de la ville (\$700,000). Le tout serait soumis à une étude approfondie et récente puisque le PC soutient que le pont sera construit selon des études datant de six ans.

Dans les réalisations à court terme, le Parti civique veut compléter la rue St-Damase, instaurer le paiement des taxes municipales en plusieurs versements, l'amélioration des services essentiels, le prolongement de la rue Marchand en direction du vieux pont et l'étude de la possibilité de construire un viaduc au bout de la rue Ringuet par-dessus les voies du CN pour la protection des enfants.

A brûle pourpoint

DRUMMONDVILLE — "Ca me regarde", sera le thème de l'année pour les Jeannettes de la quatrième ronde Marguerite Bourgeoise et de la troisième ronde Immaculée Conception de Drummondville. Le programme de l'année 71-72 vise à faire ouvrir les Jeannettes aux autres mondes qui les entourent : le monde féminin, le monde de la publicité, des variétés, du sport, de la politique.

Des cliniques d'immunisation et de puériculture contre la diphtérie, coqueluche, tétanos, polio, varicelle et rougeole auront lieu ce matin à 10 heures à l'école Frédéric Tétréau et cet après-midi à 1h.30 au 345 de la rue Marchand.

Des camps de liturgie auront lieu les 12, 13, 14 novembre et 10, 11, 12 décembre. C'est l'abbé Jean-Paul Allard, animateur de pastorale et de catéchèse qui a communiqué la nouvelle.

L'abbé Allard a également fait savoir que Mme Thérèse Gauthier et le frère Guy Giroux s'étaient joints à lui pour représenter l'élémentaire au niveau régional de pastorale des vocations.

Les joueurs du Royal Jr. de Drummondville de la ligue de baseball junior des Cantons de l'Est ont remis une plaque souvenir à leur instructeur Chuck Hughes, dimanche soir au Centre civique, où une réception avait été organisée par la direction du jeune Royal.

M. Sati Kota, nouveau membre du club Rotary de notre cité, entretiendra ses confrères ce soir à l'occasion du souper hebdomadaire qui comme à l'habitude sera servi au motel Le Dauphin à 6h.30. M. Kota traitera de ses fonctions à la compagnie ITE.

Un congrès diocésain sur la famille est organisé par un comité de l'association des parents catholiques pour le 21 novembre. Mme Jeanne Lafrenière, présidente de la commission scolaire de Drummondville, donnera la conférence d'ouverture.

André Lahaie avait parfaitement raison samedi après-midi lorsqu'il a souligné qu'aucun de ses confrères ne pourrait le suivre. Il a d'ailleurs été le premier à se présenter au local CADAC...

Le président Jacques Laplante du club Optimiste a donné une brève démonstration de danse mexicaine samedi soir à l'occasion d'une conférence d'information. C'est le cas de le dire que le dynamique président a dû se plier aux exigences du photographe de La Tribune...

Les bureaux du Service social du centre du Québec seront transférés, à partir de lundi, au deuxième étage du pavillon des infirmières.

Le gérant de cet organisme, M. Louis Salois, a mentionné hier qu'il s'agissait d'un événement annoncé récemment par le député du comté de Drummond, Me Bernard Pinard, sur le changement de vocation de l'école des infirmières.

L'association des parents du collège St-Bernard sera fondée demain sous la présidence de Mme Silvio Caron, présidente du comité provisoire. Les buts fixés sont la collaboration avec la direction et les professeurs à l'éducation des enfants fréquentant cette institution privée.

Le comité étudiera également la possibilité d'affiliation à d'autres associations. Le frère Joseph Plante prononcera également une conférence intitulée "adolescents 71" au cours de cette assemblée de fondation qui se tiendra à compter de 8 heures au gymnase de l'école.

Le prochain souper du club des Lions de Drummondville aura lieu jeudi au motel Albatros sous la présidence de Me Jean-Claude Baril. On procédera également à l'initiation du dernier des nouveaux membres, M. Jacques Scalzo.

Gain de 21-7 des Voltigeurs

DRUMMONDVILLE, (JM) — Pierre Lemaire a marqué deux touchés et a capté le ballon pour des gains de 149 verges, dimanche après-midi à Victoriaville, où les Voltigeurs de Drummondville ont remporté un gain de 21-7 sur les représentants du CEGEP de l'endroit dans une joute régulière de la ligue intercollégiale de football du Québec Inc.

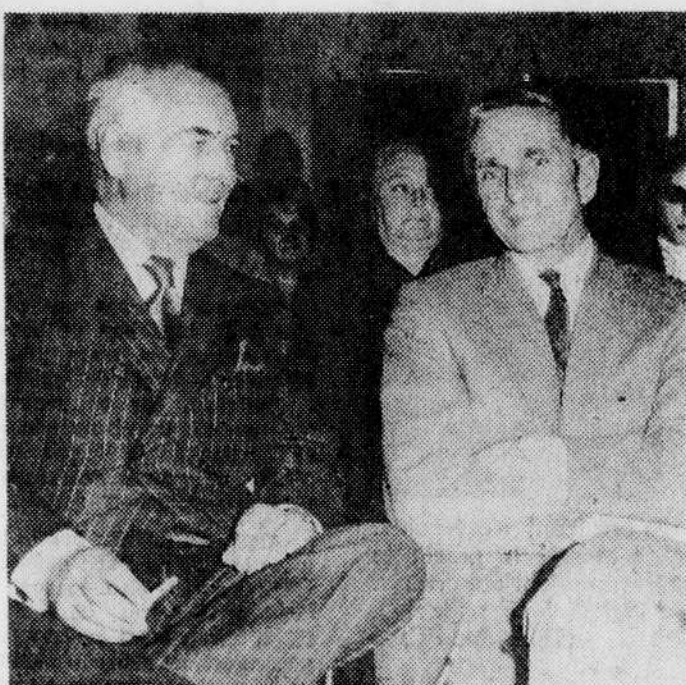
Luc Vincent s'est lui aussi mis en évidence dans ce triomphe des Voltigeurs avec un touché.

Au total les Voltigeurs ont gagné pas moins de 430 verges dont 225 au sol. Les représentants du collège de Victoriaville ont pour leur part totalisé des gains de 224 verges. Drummondville a totalisé 13 premiers essais comparativement à 12 pour Victoriaville.

Rencontre des prêtres aumôniers

DRUMMONDVILLE, (JM) — Une rencontre des prêtres aumôniers d'écoles élémentaires aura lieu cet avant midi à l'école St-Louis de Gonzague.

Cette rencontre a pour but principal de rendre plus vivante la pastorale scolaire drummondvilloise. Au programme de la rencontre, on note une causerie de Mme Thérèse Gauthier et deux audio-visuels intitulés: "Veux-tu être mon ami?" et "Grandir dans la confiance."



A LA MAIRIE — Les deux candidats à la mairie de la cité de Drummondville, MM. Philippe Bernier, maire sortant et Jules Dupuy candidat du Parti Citoyen, discutent ici au cours de la période de mise en candidature tenue hier après-midi à l'hôtel de ville. Le président d'élection est M. Laurent Bernier. (Photo La Tribune, Drummondville)

Campagne de souscription au camp Françoise Cabrini

DRUMMONDVILLE, (RG) — L'épouse de feu le ministre Pierre Laporte vient de réitérer sa demande qui avait suivi les événements d'octobre l'an dernier à l'effet de donner généreusement à l'oeuvre de son époux, le camp Françoise Cabrini, de LA-venir.

L'appel de l'an dernier avait d'ailleurs permis de récolter la somme de \$22,000 qui a servi à l'érection du pavillon Pierre Laporte, inauguré il y a quelques semaines.

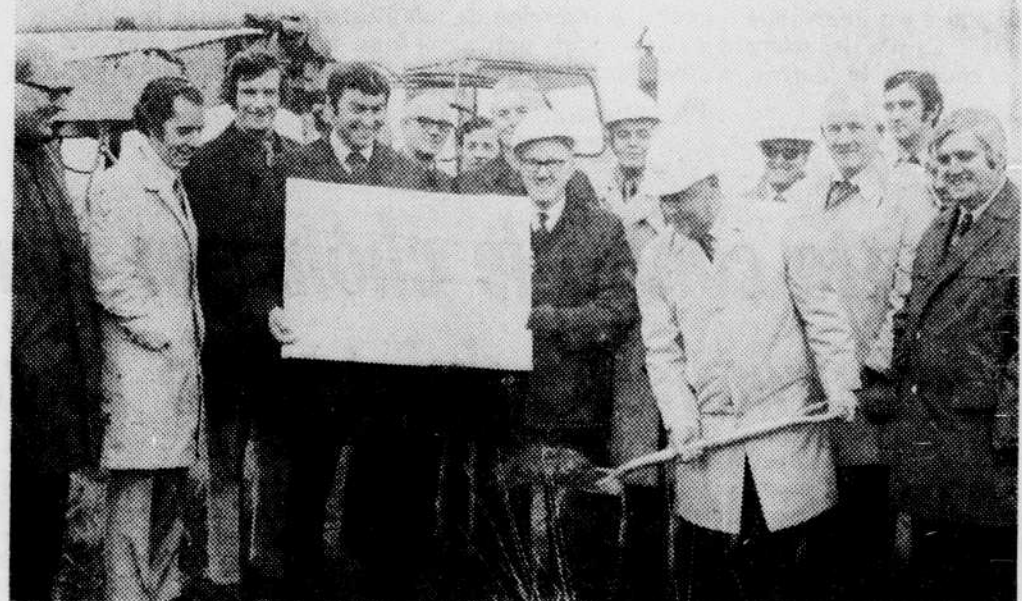
La campagne

La campagne de souscription du camp se terminera d'ailleurs le 30 et est placée sous la présidence de Me Jacques Dupuis, c. r. Les sommes recueillies permettront le développement du camp au plan multi-ethnique et familial. Des projets ont d'ailleurs été ébauchés dans ce sens.

On désire développer les vacances familiales, collaborer avec les commissions scolaires à la tenue de classes vertes et de classes de neige et poursuivre la collaboration avec l'Université de Sherbrooke en animation et travail de groupe au camp.

En ce sens, avec la collaboration du public, le camp Françoise Cabrini pourra fournir l'équipement exigé par les différentes activités, compléter l'ameublement et adapter les premiers bâtiments aux exigences d'une utilisation de quatre saisons. Le camp doit également rembourser les emprunts contractés.

Première pelletée...



Les travaux de construction d'un entrepôt de produits manufacturés qui abritera d'ici quelques mois des produits fabriqués à Drummondville ou ailleurs ont officiellement débuté hier matin en présence de M. Philippe Bernier, maire de la cité de Drummondville et de plusieurs autres dignitaires dont M. Georges Haggerty de la firme locale Georges Haggerty équipement Co. Ltd. La bâtisse sera construite sur le boulevard Lemire, à l'intersection de la rue Sigouin, soit entre la rue St-Pierre et la route Transcanadienne. (Photo La Tribune, Drummondville)

Ici et là dans le sport

DRUMMONDVILLE, (JM) — Un trou d'un coup a été réussi en fin de semaine au club de golf Hériot. C'est Yvon Desrosiers qui a réussi l'exploit au trou no 6 d'une distance de 115 verges. Aimé Bélair, Lionel Toupin, Edgar Lemaire, Ralph Nole et Edgar Parent ont été témoins de la réussite de leur confrère.

André Lamarche et Claude Gauthier ont marqué chacun un but dans un gain de 2-1 de l'équipe moustique Inter-Cités sur les représentants de Sorel. Outre son filet, André Lamarche a récolté une mention d'assistance.

Dans un match de la section pee wee, l'équipe inter-cités de Drummondville a facilement eu raison des Sorelois 4-1. Allan Haworth a été l'étoile à l'offensive avec une paire de buts. Michel Lafrenière et Serge Boisvert ont complété le pointage.

L'équipe de ballon sur glace des Kass a remporté des victoires de 6-1 sur les Nights Riders et de 6-0 aux dépens du Sylvan. Roland Janelle a été le meilleur lors de ces deux rencontres avec quatre filets. Richard Lamothe et Yvon Leclerc en ont marqué chacun deux.

Estelle Neiderer occupe la tête au classement des compteurs de la ligue de hand-ball féminine de l'école Jeanne-Mance. Estelle a jusqu'à présent accumulé 68 points comparativement à 46 et 41 pour Nicole Lépine et Ginette Letendre.



Me MICHEL HOULE
avocat

Me Michel Houle, fils de Bernard Houle, homme d'affaires de Drummondville, qui vient d'être admis au Barreau de la Province de Québec, exercera sa profession d'avocat en association avec Me Paul Chassé, dont les bureaux sont situés au 183, rue Lindsay à Drummondville, sous la raison sociale CHASSE & HOULE, tél.: 478-4253.

En quelques lignes

VICTORIAVILLE — Aujourd'hui au centre sportif Jean Béliveau, les Bibittes évolueront de 3h.30 à 4h.30, le CEGEP de 4h.30 à 5h.20, le Midget de 5h.30 à 8h. et la ligue commerciale de 8h. à 11h.30 p.m.

Les amateurs de ski de Victoriaville et de la région sont cordialement invités à se joindre aux clubs 76. Il s'agit d'un excellent moyen de se préparer physiquement en vue de la prochaine saison.

La ligue de ballon sur glace de catégorie Midget pour les jeunes filles s'organise peu à peu et les jeunes filles de 15 et 16 ans sont invitées à se rendre au centre sportif Jean Béliveau entre 6h. et 7h. p.m.

Des payeurs de taxes et d'impôts du rang Pariseau viennent de demander au ministre Gilles Masse de prendre des dispositions pour que les cours d'autos usagées et de rebuts de toutes sortes disparaissent de leur rang. On nous indique que 61 des 63 résidents de ce secteur ont signé le document...

Le club des Lions recevra ce soir le gouverneur de district Romain Choquette... Ce souper se tiendra au motel Colibri et sera présidé par M. Jacques Labbé...

Le club Richelieu de Victoriaville tient sa partie d'huitres ce soir au club de golf... Cette soirée annuelle sera présidée par M. Clément Letarte...

La section de Warwick des Filles d'Isabelle organise une soirée d'art culinaire chinois pour demain soir, à la salle du canton... Toutes les dames sont cordialement invitées...

Le nouveau local des loisirs sera inauguré demain soir et une cérémonie spéciale est prévue...

Le club Optimiste ne tient pas de souper ce soir... Les membres se rendront au ciné-parc Victoriaville pour assister à une soirée dont les profits seront entièrement versés aux œuvres du club...

Le 2 novembre, les Optimistes tiendront un souper régulier au motel Boifran et le conférencier sera M. Gilles Boucher, gouverneur de la zone...



FILLES D'ISABELLE — Le Cercle Ste-Victoire des Filles d'Isabelle vient de lancer sa campagne de souscription annuelle. La régente Mme Imelda Cloutier et la présidente de la campagne, Mme Théo Savoie espèrent recueillir \$2,000.
(Photo La Tribune, Victoriaville)

Campagne de \$2,000 pour les Filles d'Isabelle

VICTORIAVILLE, (ML) — Le cercle Ste-Victoire des Filles d'Isabelle vient de lancer sa 33e campagne de souscription annuelle et l'objectif est de \$2,000.

La régente du cercle, Mme Imelda, et la présidente de la campagne, Mme Théo Savoie, ont rencontré le maire de Vic-

toriaville, M. Denis St-Pierre, hier après-midi. On a profité de l'occasion pour lancer la campagne.

Cette souscription se poursuivra jusqu'au 25 novembre et tous les foyers de Victoriaville doivent être visités. La campagne a rapporté plus de \$1,500.

Les Lynx et le Caisse pop dominant leur classement

VICTORIAVILLE, (JR) — Les clubs les Lynx de Victoriaville et Caisse pop de Plessisville dominent respectivement le classement des sections B et C de la ligue de ballon sur glace O'Keefe, de Victoriaville. Chez les compteurs, Denis Blanchette, du motel Boifran totalise 6 points grâce à 5 buts, 1 assistance, pour la classe B et dans la classe C Denis Beaudoin est au premier rang des compteurs avec 5 points en compagnie de son coéquipier Michel Poirier, de la Caisse pop de Plessisville.

Vendredi, le club motel Boifran a vaincu les Lynx de Victoriaville 2-0. La Caisse pop de Plessisville a écarté l'hôtel Royal de Ste-Sophie par le pointage de 5-0. Le club A. Gentes de Defoy a difficilement vaincu le Dupont Transport de St-Paul 1-0 alors que dans le dernier match de cette soirée les Saletilles de Lyster disposaient de l'OTJ de St-Rémi au pointage de 1-0.

Dimanche soir, les Gaulois de St-Paul ont été défaits 4-1 par les Elans de Ste-Marie. La Caisse pop de Victo et les Cougars ont fait match nul 0-0

Inscriptions pour les cours du SPM

VICTORIAVILLE, (ML) — L'inscription générale pour les cours du SPM se fera au 9 de la rue St-Augustin jeudi et vendredi les 18 et 19 novembre de 7 à 9 heures ainsi que dimanche de 2 à 4 heures.

Les inscriptions sont obligatoires pour ceux qui veulent suivre les cours. On prévoit une journée d'initiation et de préparation des responsables, chefs d'équipe ou animateurs le 12 décembre.

L'équipe de Princeville et celle de la paroisse St-Gabriel donneront leur premier cours le 16 janvier. Les responsables sont Roch et Paulette Rancourt

VICTORIAVILLE, (JR) — Deux points majeurs ont été discutés lors de la rencontre de commerçants de Victoriaville et du conseil municipal hier soir dans la grande salle de l'hôtel de ville de Victoriaville. Il s'agit de la fameuse taxe d'eau qui touche durement les restaurateurs et les hôteliers et l'installation du système d'illumination des Fêtes patronnées par la Jeune chambre de cette localité. La réunion d'hier groupait une quarantaine de marchands et les membres du conseil de ville.

Concernant la nouvelle taxe d'eau, le maire Denis St-Pierre a dit que la ville avait voulu faire une répartition plus juste du coût et c'est évidemment les restaurants et les hôtels qui ont subi la plus forte augmentation. Le premier magistrat a précisé que la taxation avait été établie en proportion d'une échelle traitant de cette question et il a donné certains chiffres du nouveau système en force à Victoriaville. Les industries ne servant pas d'eau pour fin industrielle payeront \$3 par employé

La taxe imposée à une unité de maison est de \$60 par année. Concernant les restaurants, il en coûte \$5 par siège de taxe et les hôtels doivent payer \$12.50 par chambre en plus du \$5 du siège dans les grilles, tavernes et salles à diner. Les propriétaires des derniers commerces ont protesté soulignant que l'augmentation était très forte et on a donné comme exemple qu'un restaurant qui payait \$100 auparavant doit en payer \$1,000 cette année.

On a de plus parlé de la formule de vérification au compteur pour ce genre d'établissement. Le maire St-Pierre a précisé qu'il acceptait d'étudier cette formule si les propriétaires acceptent de défrayer l'achat du compteur et aussi l'administration d'un tel système.

Le maire a de plus mentionné que la ville perdait \$241,000 dans ce secteur annuellement. Les revenus de la taxe se chiffrent à \$447,000 alors que le coût de l'usine de filtration est de \$698,000. Il n'est pas question de faire

de l'argent dans ce domaine mais tenter de limiter les pertes et de taxer le plus justement possible de préciser le maire St-Pierre.

Dans un autre ordre d'idée, la Jeune chambre de commerce a décidé de procéder à l'installation du système d'illumination des Fêtes mais d'en raccourcir le tracé. Ainsi, le système sera installé de la rue Académie à la rue Laurier et plusieurs personnes ont promis aux dirigeants du mouvement de les appuyer lors de la collecte des argents.

Le maire St-Pierre a aussi mentionné que le nouveau rôle d'évaluation sera bientôt déposé et que les premiers chiffres démontrent une augmentation de l'ordre de 25% du rôle. Le dernier rôle était de \$63 millions de dollars.

Seconde saison du mouvement Sobriété des Bois-Francs

VICTORIAVILLE, (ML) — Le mouvement sobriété des Bois-Francs, formé d'un regroupement des 8 cercles de la région, vient d'entreprendre une seconde saison et le président Jean-Paul Guillemette a été réélu à son poste.

Les vice-présidents seront MM. Benoît Allard, de Victoriaville, et Benoît Leclerc,

d'Arthabaska. Le secrétaire est M. Jean-Léo Giguère et le trésorier M. Maurice Houle, de Victoriaville. L'aumônier du mouvement est l'abbé Jean Michaud.

Sur le choix des directeurs, le mouvement a décidé de ne pas se donner des structures trop rigides concernant la représentation par secteur. Les

directeurs qui ont été élus sont MM. Georges-Etienne Lapierre, entraîneur; Joseph Charland, information; Hervé Rivard, comité des membres; Jean de Courval, social; Adrien Racine, loisirs, ainsi que MM. Roland Michel et Roch Gardner.

Sobriété

La prochaine activité impor-

tante pour le mouvement sera la Semaine de Sobriété du 7 au 13 novembre. Les responsables ont rencontré la direction des conseils étudiants de la Commission scolaire régionale afin d'obtenir leur collaboration.

Un concours d'affiche doit être organisé de même qu'un concours de rédaction.

UNE PERFORMANCE DE 55.8 MILLES AU GALLON

VICTORIAVILLE, (ML) — C'est Denis Gagné au volant d'une Renault 4 commanditée par la maison Lemay Auto qui a enlevé les honneurs de l'épreuve "économisez l'essence", organisée par le club auto-sport COBRA de Victoriaville avec une moyenne de consommation de 55.8 milles au gallon, sur 95 milles.

Il s'agissait de la plus forte moyenne de consommation enregistrée durant le rallye. Denis Gagné s'est donc mérité le trophée Texaco offert par M. Sylvio Tremblay, agent de cette compagnie à Victoriaville et la région.

La seconde meilleure moyenne a été inscrite par Michel Jacques au volant d'une Toyota 1200 avec 52.77 milles au gallon. Jean-Guy Legault s'est retrouvé au troisième rang ayant obtenu une consommation moyenne de 50 milles au gallon de sa Datsun 1000.

Toyota 1200; 2—Denis et Aline Gagné, Renault 4. De 1300 à 2000 c.c. 1—Marcel Rivard, Renault 16 t.s., moyenne de 47.5 milles au gallon; 2—André Bergeron et Céline Prince, Dat-

sun 1600, moyenne de 47.5 milles au gallon. Classe des voitures 2000 c.c. et plus 1—Guy Aubert sur Dodge Station Coronet 440, moyenne de 28.78 milles accompagné de son épouse; 2—

Mario Gosselin et Diane Cadoret, Chrysler, 27.14 milles au gallon; 3—Jacques Deschambeault et Yolande Piché, moyenne de 31.66 milles au gallon.



ECONOMISEZ L'ESSENCE — Le représentant de Sylvio Tremblay, M. Jacques Pellerin présente le trophée Texaco à M. Denis Gagné gagnant du rallye "Economisez l'essence". Ils sont accompagnés de Gaston Lambert, organisateur, à gauche et de Guy Aubert, président du club Cobra.

(Photo La Tribune, Victoriaville)

Deux entreprises peuvent profiter de plus de \$194,150 en subventions

La pastorale scolaire... un bon tournant avec la nouvelle génération

VICTORIAVILLE, (JR) — Les abbés Yves Gaulin et Elou Arsenault ont produit un rapport contenant des suggestions au sujet de la pastorale scolaire à Victoriaville. Ces travaux ont été réalisés à la suite d'un stage d'un an dans la ville-reine des Bois-Francs en vue d'étude en maîtrise en pastorale scolaire.

Les différents points ressortant de ce rapport sont que la pastorale est un bon moyen de renforcer l'église et que cette dernière prenne le bon tournant avec la nouvelle génération. Les deux prêtres expriment leur vif désir d'en faire un moyen efficace et durable et pensent qu'il pourrait exister des comités religieux afin d'appliquer la pastorale dans toute

sa profondeur et à travers tous les milieux.

Selon les deux étudiants, le service de la pastorale doit toucher non pas seulement les élèves mais aussi les professeurs et les parents. De cette façon apparaîtrait la nécessité de créer des équipes chrétiennement vivantes au sein des professeurs. Une autre chose intéressante à remarquer c'est que la pastorale ne désire pas que les jeunes et les adultes ne fassent que poser le geste d'aller à l'église, mais bien d'être l'Eglise.

Les deux stagiaires voient encore la nécessité d'une équipe de 2 ou 3 prêtres faisant la liaison entre eux et les curés et vicaires. Ceci permettrait une unité d'action dans une pastorale d'ensemble.

VICTORIAVILLE, (ML) — Deux entreprises industrielles du comté fédéral de Lotbinière viennent d'accepter des offres du ministère de l'Expansion économique régionale qui peuvent leur permettre de profiter de \$194,150 de coût admissible.

Dans le cas de la compagnie Idéale Ltee de St-Samuel, le député fédéral Fortin nous indique qu'elle vient d'obtenir une subvention de \$7,030 du ministère. Il s'agit d'un projet d'agrandissement de cette entreprise de vêtements qui devrait permettre la création de 17 emplois. Le coût admissible prévu est de \$35,150 et l'offre faite représente 20 pour cent du coût d'immobilisation approuvé.

Daveluyville

Dans la ville de Daveluyville, la compagnie Robert Lapierre Ltee a obtenu une offre globale approximative de \$55,850 du ministère de l'Expansion économique régionale.

Il s'agit d'un projet d'agrandissement pour cette compagnie de portes d'armoires qui devrait aider à la création de 16 nouveaux emplois. Le coût admissible prévu est de \$159,000 et l'offre est de 15 pour cent du coût d'immobilisation approuvé, plus \$2,000 par emploi créé.

Mission québécoise

La semaine dernière, le ministre des Richesses naturelles, M. Gilles Massé dirigeait une délégation québécoise à l'exposition annuelle de l'industrie pétrolière à Lafayette, en Louisiane. Le ministre Massé était accompagné de M. André Marcoux, directeur général de la direction générale de l'énergie, du président de SOQUIP, M. André Boucher, de MM. Bernard Cloutier et Jacques Plante, directeurs de l'exploration et de la production.

La raison principale d'une telle délégation à ce congrès est que le Québec tire du pétrole 68% de ses besoins d'énergie, qu'à date, ce pétrole est presque entièrement importé du Venezuela et qu'il est temps que le Québec songe à diversifier son approvisionnement en énergie.

Le ministre J.-Gilles Massé a d'ailleurs élaboré lors de la conférence qu'il donnait au banquet de clôture de l'exposition pétrolière.

Il a incité les compagnies américaines à venir faire de l'exploration pétrolière dans le sous-sol québécois. M. Massé a notamment déclaré "Il y a chez-nous de la place pour des gens qui représentent l'industrie pétrolière dans ses éléments les plus dynamiques. Le Québec a besoin de vous tous qui participez à cette exposition mondiale de LAGCOE."

Le député du comté d'Athabaska a fait ressortir que le niveau de consommation d'énergie des six millions de population du Québec se situe parmi les plus élevés au monde. Le Québec devient par le fait même le plus grand consommateur de gaz et de pétrole par habitant et ce en Amérique du Nord.

Le ministre des Richesses naturelles a conclu que le Québec était prêt à jouer son rôle dans le contexte nord-américain de l'énergie et il a demandé aux dirigeants de compagnies américaines si eux aussi voulaient y participer.

La mission brésilienne du diocèse de Nicolet compte 44 missionnaires

VICTORIAVILLE, (ML) — Depuis que le diocèse de Nicolet a fondé une mission au Brésil, en 1955, la première au monde du genre, plusieurs évêques ont tenté l'expérience par la suite.

La mission brésilienne du diocèse de Nicolet compte actuellement 44 missionnaires, deux laïcs, huit prêtres séculiers, 12 sœurs de la Charité, 22 religieuses de l'Assomption et sont répartis dans huit missions.

D'autres personnes, non mentionnées dans cette liste, travaillent dans des missions africaines, asiatiques, nord-américaines et tenues par différents groupes religieux. "Tous ces

envoyés sont des porte-parole de Jésus, qui leur fait annoncer l'amour du Père pour tous les hommes", dit un communiqué de l'information chrétienne.

Les groupes de chrétiens doivent s'ouvrir et se renouveler continuellement, selon les projets de l'esprit en vue d'un grand rayonnement de paix et de justice, qui va de l'Eglise locale à l'Eglise universelle, de nos petites cités à l'humanité entière. Le rayonnement se fait dans le partage et le dialogue, qui sont à la base du royaume; le royaume de la fraternité universelle englobe l'Eglise et le monde du temps présent.

Rallye conjoint de chasse au trésor

VICTORIAVILLE, (ML) — Les clubs auto-sport Mc Claren de Warwick et Holley de Victoriaville organisent conjointement un rallye chasse au trésor qui sera commandité par la brasserie Labatt, dimanche. Cette épreuve de 100 milles environ partira à midi du local du club Holley dans le rang 9 de St-Paul de Chester. Les inscriptions des participants seront reçues à compter de 10h. 30 et jusqu'à 11h. 45 au même endroit.

Des bourses et des trophées

totalisant \$100 seront distribués à la fin de l'épreuve qui se termine au local du club Aramis de Warwick. La distribution des prix doit se faire à 8 heures environ. Le parcours a été tracé par MM. Jean Gosselin et Raymond Prince. Cette épreuve s'adresse à tous ceux qui ne sont pas familiers tout comme les experts. Le principe de la chasse au trésor est très populaire auprès des adeptes du sport automobile. On attend pas moins de 40 voitures pour cette épreuve.

En quelques lignes

LAC-MEGANTIC, (GD) — Une collision qui s'est produite près de Courcelles a causé des dommages matériels estimés à \$1,500 aux automobiles de MM. André Pelchat, de Plessisville, et Claude Martin, de St-Evariste... personne n'a toutefois été blessé dans cet accident...

On déplore à Lac-Mégantic le décès de Mme Joseph-H. Marceau... la défunte était âgée de 68 ans...

Des individus non identifiés ont perforé, à l'aide d'un couteau, deux pneus de l'automobile de M. Armand Boulet, de Ste-Cécile, causant des dommages matériels estimés à \$400... La Sûreté du Québec, détachement de Lac-Mégantic, a ouvert une enquête en vue de retracer les malfaiteurs...

On déplore à Lac-Mégantic le décès accidentel de M. Charles-Auguste Moreau... le défunt qui était président de la firme C.A. Moreau Inc. était âgé de 53 ans...

Un accrochage survenu sur le pont d'Agnès a causé des dommages matériels estimés à \$300 à un camion conduit par M. Rodolphe Lemieux, de Lac-Mégantic, et à une camionnette conduite par M. Paulin Therrien, également de Lac-Mégantic... l'accident n'a pas fait de blessés...

On déplore à Lac-Mégantic le décès de Mme Joseph Bar... la défunte était âgée de 54 ans...

Une automobile conduite par M. Gérard Gosselin, de Lac-Drolet, a subi des dommages matériels à plus de \$1,000 lorsqu'elle a capoté en bordure de la route 24, entre Audet et Frontenac... le conducteur de la voiture n'a pas subi de blessures...

On déplore à Lac-Mégantic le décès de M. Joseph-H. Couture... le défunt était âgé de 63 ans...

Une motocyclette a subi des dommages estimés à \$300 lorsqu'elle est allée donner contre le remblai de ciment de l'ilot de circulation de l'intersection Frontenac-Agnès-Salaberry... le conducteur, M. Jacques Audet, de Lac-Mégantic, n'a cependant pas été blessé...

Un accrochage survenu sur la rue Dollard a causé des dommages matériels estimés à \$200 aux automobiles de MM. Jean-Paul Legendre et Gaëtan Labbé, tous deux de Lac-Mégantic... personne n'a subi de blessures dans cet accident...

On estime à \$500 les dommages matériels subis par les automobiles de MM. Daniel Robertson, de Glen Falls, New York, et Rosario Bilodeau, d'Audet, dans un accident survenu près d'Audet... l'accrochage n'a pas fait de blessés...

Un autre accrochage survenu près de Lac-Drolet a causé des dommages matériels estimés à \$400 aux automobiles de MM. Germain Quirion et Eugène Pénin, tous deux d'Audet... les occupants des voitures accidentées n'ont pas subi de blessures...

Les anciens du Séminaire de Sherbrooke qui résident à Lac-Mégantic et dans les localités avoisinantes ont appris avec beaucoup de regret le décès subit de Mgr Napoléon Pénin... le prélat laisse à tous ceux qui l'ont connu le souvenir impérissable d'un homme voué tout entier au service de Dieu et de ses frères... il laisse aussi l'exemple d'un dévouement bien peu commun de nos jours...

Monique Cloutier et Benoît Garant ont remporté les honneurs du tournoi de ténis disputé dimanche aux salles de la Légion canadienne... ils ont accumulé 11 points, un de plus que Martin Bolduc et Léonard Boulanger... les équipes formées de Clovis Poulin et de son épouse, et de Suzanne Bilodeau, de Jean-Paul Durand, et de René Longchamps et d'André Brisson ont fini sur un pied d'égalité au troisième rang avec neuf points... plusieurs équipes ont accumulé huit points ou sept points, ce qui donne une idée du caractère serré de la compétition... les champions ont reçu leurs trophées des mains de M. et Mme Laurier Guay...

Fernand Grenier ne sollicite pas de nouveau mandat

NANTES, (GD) — M. Fernand Grenier qui avait été élu à la mairie de Nantes il y a deux ans a révélé qu'il ne demanderait pas un renouvellement de son mandat.

Une santé fragile serait à l'origine de la décision de M. Grenier qui avait représenté le comité de Frontenac à l'Assemblée Nationale de 1966 à 1970 et qui avait été choisi préfet du comté en décembre 1969.

Dans une lettre adressée à ses collègues du conseil municipal de Nantes, M. Grenier a tenu à remercier la population de Nantes de la confiance qu'elle lui a accordée en l'élevant maire de sa localité natale.

"J'ai taché de ne pas m'écarter trop du mandat que vous m'aviez confié. Nous n'avons peut-être pas réalisé de grandes choses mais nous avons administré les affaires de la municipalité dans un climat de confiance. Les minutes témoignent de deux années d'administration sans aucun vote. C'est dire qu'à Nantes l'harmonie est chose facile..."

M. Grenier a rappelé que les changements dont le secteur scolaire est témoin touchent tôt ou tard le secteur municipal et il a exprimé l'avis que Nantes soit appelé à

former en novembre le dernier conseil municipal de son histoire presque séculaire. Il a donc exhorté les membres du conseil qui sera élu à mettre à leur tâche le plus grand sérieux possible.

Georges E. Quirion candidat à la mairie de La Guadeloupe

LA GUADELOUPE, (GD) — M. Georges-E. Quirion, président du conseil d'administration de la firme Quirion Transport Inc., et secrétaire-trésorier de cette entreprise a révélé qu'il se présenterait à la mairie de La Guadeloupe lors du scrutin municipal du 7 novembre.

M. Quirion a pris cette décision à la suite des pressions exercées sur lui par bon nombre de ses concitoyens qui, formant une délégation pilotée par M. Yves Lebrun, un industriel de La Guadeloupe, l'ont rencontré et lui ont exprimé leur soutien.

Rendant hommage à l'administration éclairée des Archels Dallaire, Aurélien Couture, Alphonse Vachon, Clément Masson,

Nombre insuffisant de votants hier à Asbestos

Deuxième journée de référendum nécessaire pour le plan d'urbanisme

ASBESTOS, (JPC) — Environ 475 votants se sont prévalus de leur droit de vote, lors du référendum sur le plan d'urbanisme de la municipalité d'Asbestos. Ce référendum s'est tenu à l'hôtel de ville, de 9 heures hier matin à 19 heures et cinq bureaux de scrutin étaient à la disposition des votants.

Pour que le vote soit complet au plan légal, il fallait qu'au moins un tiers des propriétaires de la municipalité

exercer leur droit de vote, soit 549 citoyens. C'est donc dire que le dépouillement n'a pas encore eu lieu et que les résultats seront divulgués ce soir. Selon la loi, une deuxième journée de référendum doit se tenir aujourd'hui, afin d'atteindre le nombre requis de votants.

Le bureau de vote, ouvert à nouveau depuis 9 heures ce matin, fermera ce soir à 19 heures. D'ici là, il est presque assuré que les 74 citoyens manquants réussiront à se rendre

à l'hôtel de ville pour se prononcer sur la question du plan d'urbanisme.

Ce plan d'urbanisme réalisable au coût de \$43,000, est le premier du genre à Asbestos. Ses implications touchent tous les propriétaires, tant résidentiels que commerciaux. Il détermine des zones commerciales et résidentielles et tient compte de la situation particulière de la ville en tant que centre minier.

Au bureau de scrutin, il se

tient un double vote. Le premier donne un vote à chaque propriétaire, quel que soit son évaluation. Le second vote est proportionnel à l'évaluation de chacun. Pour que le plan soit accepté, il faut que le vote personnel penche en faveur de celui-ci, de même que le vote d'évaluation. Selon des personnes intéressées, l'issue est encore incertaine, étant donné ce double mécanisme. De toute façon, c'est ce soir que la population sera fixée sur l'avenir d'Asbestos.

Pièce de théâtre pour enfant: première activité du nouveau comité culturel

WINDSOR, (JA) — Un nouveau comité culturel a été formé à Windsor cette année. La présidente élue a été Mlle Janine Côté secondée d'Arthur Bélanger, à la vice-présidence et de Mme Germaine Paquin, à titre de secrétaire-trésorière.

De plus, cinq directeurs feront partie de l'exécutif: ce sont M. Lucien Côté, Mme Ruth Daniels, Mme Denis Côté, Mlle Pauline Nault et M. Jean Grondin.

Activités
Comme première activité, le nouveau comité culturel de

Windsor présentera dimanche le 7 novembre: "Astéroïde B-612", du Théâtre des Pissenlits. Inspiré très librement du célèbre conte: "Le petit prince" de St-Exupéry, ce spectacle entraînera les enfants dans le monde fantastique du rire et de l'imagination. Déjà plus de 165 représentations à travers le Québec et devant quelque 55,000 enfants... Le Théâtre des Pissenlits, formé de comédiens professionnels croit avoir trouvé la formule du spectacle mobile, à coût modique et dont le succès ne dépend que de la

participation des enfants.

Dimanche
Comme première activité, le nouveau comité culturel de Windsor convie tous les enfants âgés de 5 à 12 ans à ce spectacle qui n'en coûtera que 0.25 et qui se déroulera à l'école St-Philippe, rue St-Ambroise à compter de 14 heures dimanche le 7 novembre. Parmi les

autres activités à venir, le nouveau groupement projette de présenter une pièce de théâtre pour adultes, un concert de guitare classique, une galerie d'art avec les œuvres d'artistes-peintres locaux, une exposition photographique, de sculpture et de dessins d'enfants et enfin un concert à l'église.

Aucun changement au conseil

BARNSTON, (MD) — Tous les membres du conseil de Barnston ont été réélus par acclamation hier lors de la mise en nomination. Il s'agit du maire M. Antonio Thibault et

des conseillers MM. J. O. Cabana, Jean-Marie Tremblay et de Roland Boulanger.

Il n'y aura pas d'élection dans cette municipalité.

Donat Chapdelaine réélu à la mairie de Cookshire

COOKSHIRE, (GP) — Le maire M. Donat Chapdelaine, de Cookshire a été réélu maire de Cookshire, lors de la mise en nomination qui avait lieu hier entre midi et 14 heures.



M. Donat Chapdelaine

Au siège no 1, M. Jean-Clau de Mignault a été élu par acclamation. Au siège no 2, M. John Gill a été réélu par acclamation. Au siège no 3, M. Maurice Veilleux a été élu par acclamation. Au siège no 4, M. Malcolm Fraser a été réélu par acclamation.

Cependant, il y aura élection aux sièges nos 5 et 6. Le siège no 5, est occupé par M. Lucien Brault et ce dernier aura comme adversaire, M. André Roy. Au siège no 6, M. André Talbot aura comme adversaire M. Jean-Paul Dionne.

Election

L'élection se tiendra le 1er novembre entre 9 heures et 18 heures. Le secrétaire d'élection sera M. Rosaire Doyon, secrétaire-trésorier, de la ville de Cookshire.

le d'atteindre des niveaux politiques supérieurs. Mon seul et unique but est de me dévouer totalement pour mes concitoyens, pour la municipalité où je suis né et que je veux faire bénéficier de mon expérience."

M. Quirion a poursuivi en disant que c'était dans l'intérêt de ses concitoyens qu'il acceptait cette candidature. Il a ajouté que l'équipe de Quirion Transport Inc. était prête à s'imposer des sacrifices pour l'avancement de La Guadeloupe en lui accordant la disponibilité de travailler pour sa municipalité.

Le maire sortant de charge, M. Emilien Hallée, qui ne sera pas sur les rangs lors du scrutin du 7 novembre a remercié M. Quirion et il a exprimé la conviction que les contribuables de La Guadeloupe auraient en lui un maire dynamique qui maintiendra la municipalité sur la voie du progrès.



M. Georges E. Quirion

J. G. Landry à la présidence de l'Association Libérale de Compton

COOKSHIRE, (GD) — M. Jean-Guy Landry, un élève de Chertville, a été élu à la présidence de la Fédération libérale du Canada, section de Compton, à l'issue de l'assemblée générale annuelle de cet organisme qui se tenait à Cookshire.

M. Landry l'a emporté au premier tour de scrutin sur M. George Hornblower, un garagiste de Stornoway. Il succède à M. André Delille, de Stansstead.

Originaire de Chertville où

il demeure, le nouveau président de la Fédération libérale du Canada, section de Compton, a fait ses études primaires dans cette localité, ses études classiques au Séminaire de Sherbrooke et ses études universitaires à l'Université de Sherbrooke. Il y a quelques années, il a quitté l'enseignement pour se lancer dans l'élevage spécialisé et il exploite à présent une ferme prospère dont les produits jouissent d'une excellente réputation dans les Cantons de l'Est.

M. Landry est marié et père d'une fille. C'est un sportif accompli dont le coup de basket a procuré maintes victoires aux équipes de balle-molle et de baseball de Chertville depuis une quinzaine d'années.

M. Landry est âgé de 33 ans. Il est trésorier des Rhétoriciens 1958-1973 du Séminaire de Sherbrooke.

CHRONIQUE SUR L'HABITATION

(A titre d'information publique)

Votre nouvelle maison nous intéresse au plus haut point!

FONDATION EN BETON

Les coffrages des murs en béton doivent être étanches, et attachés afin de résister à la pression du béton plastique.

Pour la construction d'un mur de béton, le coffrage doit être double, c'est-à-dire qu'une paroi de coffrage est construite pour chaque face du mur. Que les coffrages soient construits en planches boutées ou à joints à mis-bois ou en contreplaqué avec membres de charpente nécessaires, ils peuvent être assemblés par section puis levés en position. Il est aussi permis d'utiliser des coffrages qui peuvent être remplacés, étant constitués de contreplaqué ou d'acier.

Les barres d'acier tenant lieu à la fois d'attaches et de séparateurs sont généralement employés pour retenir les parois de coffrage ensemble et maintenir l'espacement nécessaire. Lorsque des attaches en fil métallique sont employées, il faut placer des blocs-espaces en bois dont la longueur est égale à l'épaisseur finie du mur, entre les faces des coffrages. Le fil métallique d'attache maintient fermement les séparateurs entre les parois des coffrages.

Les cadres de fenêtre, de porte et des autres ouvertures au sous-sol, ainsi que le petit caisson qui formera les engravures pour l'extrémité des poutres de plancher, sont mis en place au moment de la construction des coffrages. Il faut employer des membres de charpente et des étais pour maintenir les coffrages en position jusqu'à ce que le béton ait durci.

Lorsqu'une cheminée doit être incorporée dans le mur extérieur, il faudrait prévoir cette construction au présent stade.

Il est permis d'employer du clou dans les coffrages de bois pour indiquer jusqu'à quelle hauteur le béton devrait être mis en place. Pendant la mise en place, le béton doit être sans cesse pilonné pour enlever les poches d'air et pour amener le matériau sous les cadres de fenêtres et les autres blocs. Les espacements de bois doivent être enlevés. Il est interdit de les laisser enrobés dans le béton. Les boulons d'ancrage pour les lisses basses devraient toujours être mis en place lorsque le béton est encore à l'état plastique.

Il ne faudrait pas découvrir les murs avant que le béton n'ait acquis une résistance suffisante pour appuyer les charges imposées au début des travaux de construction. Il faut laisser au moins 2 jours s'écouler, mais préférablement une semaine.

Les murs de béton peuvent être imperméabilisés à l'humidité par la pose d'une couche épaisse d'un matériau bitumineux sur la paroi extérieure depuis la rigole jusqu'au niveau du sol fini. Ces membranes sont habituellement suffisantes pour rendre le mur imperméable à l'eau contre l'infiltration ordinaire telle qu'elle peut se présenter après une chute de pluie. Dans les sols mal drainés, il peut être nécessaire de poser une membrane telle qu'elle est décrite pour les murs en blocs de béton.

FONDATEURS EN BLOCS DE BETON

Les blocs peuvent être obtenus en diverses dimensions et formes mais les plus communément employés mesurent 8 pouces de hauteur sur 16 pouces de longueur et 6, 8, 10 et 12 pouces de largeur; les dimensions réelles sont quelque peu inférieures à ce qui est donné ci-dessus en tenant compte de l'épaisseur voulue pour le joint.

Les murs en blocs de béton n'exigent aucuns coffrages. Les blocs sont posés par assises et la première repose sur la rigole, en employant des joints de mortier de 3/4 à 1/2 pouce. Aucun joint ne devrait avoir plus de 3/4 pouce et tous les joints devraient être aplatis et lissés pour résister à l'infiltration de l'eau. La première assise devrait reposer sur un lit complet de mortier en remplissant les joints d'extrémité. Les assises subséquentes peuvent être posées en appliquant le mortier seulement aux surfaces de contact de bloc. Lorsque les codes de construction exigent que des pilastres (saillies formant poteau) soient construits ou encore qu'il faille renforcer un mur ou appuyer une poutre, ces pilastres doivent être placés sur la surface intérieure du mur et se terminer à la sous-face des poutres qu'ils supportent. Les cadres de porte et de fenêtre au sous-sol, devraient être installés avec des languettes pour en assurer la rigidité et empêcher l'infiltration de l'air.

Le couronnement des fondations en blocs de béton doit consister en maçonnerie ou béton massifs de 24 pouces d'épaisseur, ou être obtenu en remplissant de mortier l'assise supérieure de blocs.

WINDSOR, (JA) — Bob Kendall, instructeur du Marché Sélect de la Ligue de balle-molle Laurentide tient à remercier M. et Mme Oscar Proulx d'avoir été des hôtes aussi gentils lors de la soirée de l'équipe samedi soir dernier.

Le Junior C de Windsor, de l'instructeur Marcel Cloutier a remporté une joute hors-concours contre Bromptonville dimanche soir au compte de 6-5. Luc Parent avec trois buts et une passe, a été la vedette incontestée du match. La joute d'étoiles de cette ligue aura lieu dimanche soir au Centre Lemay à 19h30 et opposera Bromptonville, champion de l'an dernier au Club tout-étoiles.

Dans le circuit de Paul Molloy, Windsor, Bromptonville, Coaticook, Séminaire de Sherbrooke accueilleront deux nouvelles formations cette année soit celles de Valcourt et de Rock Island. La saison régulière débutera le 7 novembre prochain.

L'Association du hockey mineur de Windsor inaugurera une nouvelle saison dimanche prochain alors que quatre formations d'Action Vale seront opposées à celles de Windsor dans les divisions Mosquitos, Pee Wee, Bantam et Midget. Les joutes seront disputées en après-midi au Centre Lemay de Windsor.

Les Jeunesses musicales du Canada, division Windsor, présenteront pour la deuxième année consécutive quatre concerts de qualité internationale. Le premier aura lieu lundi soir le 8 novembre à l'école secondaire Sacré-Coeur à 20 heures. Ce soir-là, les gens pourront voir et entendre le quintette à vent de Bruxelles. De plus, le responsable local, Luc Duval informe la population que les cartes de membres seront en vente à l'entrée. Grâce à cette carte, les gens pourront participer aux quatre concerts.

Les personnes intéressées à suivre des cours de patinage artistique cet hiver peuvent communiquer avec Mme Carmen Juneau. Il reste encore quelques places disponibles. Les cours seront dispensés cette année par Mlle Pauline Côté.

Nous avons appris avec désagrément que Jean-Paul Dumas était gravement malade. Ce dernier après avoir subi un infarctus cardiaque demeure sous des soins intensifs. Prompt rétablissement.

La direction du Club de chasse et pêche du lac St-François Xavier de Brompton remercie tous ceux qui ont participé au tournoi de tir au pigeon d'argile, au souper ainsi qu'à la projection de films au chalet du Club dimanche soir. Les organisateurs de la journée Pierre Sirois et Gilles Larochelle ont fait part des gagnants soit Michel Sirois au premier rang, Jean-Guy Labbé au deuxième et Gilles Caron au troisième. Les organisateurs désirent également remercier la brasserie Molson.

Les auxiliaires de la Légion canadienne de Windsor organisent un souper dimanche le 31 octobre à la salle de la Légion, rue Elm de 17 heures à 19 heures.

Autrement, un madrier de bois de 2 pouces d'épaisseur et de la même largeur que le mur ou une lisse basse de 2 pouces sur 4 pouces peuvent également être employés. Dans ce dernier cas, le parement devrait recouvrir le mur de fondation d'au moins 1/2 pouce. Les pilastres qui appuient les poutres devraient être couronnés de 8 pouces de maçonnerie massive.

Les fondations en blocs récemment montées, devraient être protégées par des températures en bas du point de congélation. La congélation du mortier avant la prise occasionnera une adhérence médiocre, une résistance réduite et une rupture aux joints. Les fondations en blocs de béton devraient être crépies à l'extérieur, d'une couche d'au moins 1/2 pouce d'épaisseur au ciment Portland, depuis la rigole jusqu'au niveau du sol; il faudrait former une doucine au joint entre la rigole et le mur. Le mur devrait alors être imperméabilisé à l'humidité en posant une couche épaisse d'un matériau bitumineux sur le crépi. Pour protéger davantage la fondation lorsqu'il se présente des accumulations d'eau dans le sol, une membrane saturée de bitume pourrait être posée à la vadrouille et le tout devrait être recouvert d'une couche épaisse d'un matériau bitumineux. Ce complexe d'étanchéité empêchera les fuites d'eau se présentant des fissures de moindre importance dans les blocs ou les joints entre les blocs.

ENGRAVURES RECEVANT LES POUTRES EN BOIS

Lorsque les poutres en bois au niveau du sol ou en bas de celui-ci ne sont pas traitées pour empêcher la pourriture, l'engravure dans le mur pour ces poutres devrait être suffisamment grande pour laisser un espace d'au moins 1/2 pouce sur les côtés et l'extrémité de la poutre pour la ventilation. Il y a risque de pourriture lorsque les poutres sont posées à joint serré dans les engravures murales au point que l'humidité ne peut pas facilement s'échapper.

DRAINS DE FONDATION

Dans la plupart des endroits, il est nécessaire de drainer toute eau en bas de la surface du sol pour empêcher que le sous-sol soit humide ou que le plancher soit mouillé. Lorsqu'il est nécessaire de drainer, un drain ou un tuyau perforé sont posés au périmètre de la rigole.

Le drain ou le tuyau perforé de drainage doit reposer sur le sol intact autour de la rigole en s'assurant que le dessus du drain ou du tuyau est en bas du niveau du plancher, du sous-sol ou du vide sanitaire, et qu'il soit incliné légèrement vers le ravin. Un tuyau de drainage perforé est posé en plaçant les perforations en dessous. Un drain est posé en laissant un joint ouvert de 1/4 pouce entre ses sections et la partie supérieure du joint doit être recouverte d'une bande de feutre à toiture, de 3 pouces de largeur, pour empêcher le gravier et le sable de s'introduire dans le drain, tout en permettant à l'eau de s'infiltrer dans celui-ci. Le tuyau de drainage ou le drain sont alors recouverts d'une couche de 6 pouces de gravier ou de pierre concassée.

Le drain devrait être raccordé à joint serré à un bassin collecteur, un égout égal ou à un autre ravin satisfaisant.

PUITS DE FENETRE

Il est nécessaire d'aménager un puits de fenêtre pour les fenêtres de sous-sol qui se prolongent en bas du niveau du sol. La tôle d'acier galvanisée, ondulée pour en augmenter la résistance, est communément employée à cette fin. Ce genre de puits de fenêtres est disponible en une variété de dimensions afin de convenir aux diverses ouvertures de fenêtre.

Dans le cas des puits de fenêtre en béton qui sont quelquefois employés, des coffrages sont installés et le béton pour le puits de fenêtre est mis en place après que la terre de remblage est tassée.

Comme dans le cas des fondations, le drainage de surface devrait être orienté pour écarter l'eau du puits de fenêtre.

Lorsque le remblai ne consiste pas en un matériau granulaire, le fond du puits de fenêtre devrait être drainé en pratiquant un trou de 6 pouces de diamètre qui traverse le matériau de remblai jusqu'au drain de rigole et en remplissant le trou de pierre concassée.

Message de la

Société des Constructeurs d'Habitations de Sherbrooke et District Inc

Bureau au 275, rue Lavallée — Tél.: 567-4762

GERARD ALLARD

130 Avenue Sud, Sherbrooke 562-1618
Spécialiste en maisons à prix modique.

ROBERT & ROBERT

Matériaux de construction
St-François-Xavier de Brompton, Qué.
Tél.: 845-2731

GEORGES RIENDEAU

Entrepreneur général.
Spécialité: habitations familiales.
1272, Laroque — Sherbrooke
562-0865

LIONEL DALLAIRE

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
2240, RUE ALBERT LOZEAU, SHERBROOKE

En quelques lignes

LAC-MÉGANTIC, (GD) — Une collision qui s'est produite près de Courcelles a causé des dommages matériels estimés à \$1,500 aux automobiles de MM. André Pelchat, de Plessisville, et Claude Martin, de St-Evariste... personne n'a toutefois été blessé dans cet accident...

On déplore à Lac-Mégantic le décès de Mme Josaphat-H. Marceau... la défunte était âgée de 68 ans...

Des individus non identifiés ont perforé, à l'aide d'un couteau, deux pneus de l'automobile de M. Armand Boulet, de Ste-Cécile, causant des dommages matériels estimés à \$400... la Sûreté du Québec, détachement de Lac-Mégantic, a ouvert une enquête en vue de retracer les malfaiteurs...

On déplore à Lac-Mégantic le décès accidentel de M. Charles-Auguste Moreau... le défunt qui était président de la firme C.A. Moreau Inc. était âgé de 53 ans...

Un accrochage survenu sur le pont d'Agnès a causé des dommages matériels estimés à \$300 à un camion conduit par M. Rodolphe Lemieux, de Lac-Mégantic, et à une camionnette conduite par M. Paulin Therrien, également de Lac-Mégantic... l'accident n'a pas fait de blessés...

On déplore à Lac-Mégantic le décès de Mme Joseph Bar... la défunte était âgée de 54 ans...

Une automobile conduite par M. Gérard Gosselin, de Lac-Drolet, a subi des dommages estimés à plus de \$1,000 lorsqu'elle a capoté en bordure de la route 24, entre Audet et Frontenac... le conducteur de la voiture n'a pas subi de blessures...

On déplore à Lac-Mégantic le décès de M. Joseph-H. Couture... le défunt était âgé de 63 ans...

Une motocyclette a subi des dommages estimés à \$300 lorsqu'elle est allée donner contre le remblai de ciment de l'ilot de circulation de l'intersection Frontenac-Agnès-Salaberry... le conducteur, M. Jacques Audet, de Lac-Mégantic, n'a cependant pas été blessé...

Un accrochage survenu sur la rue Dollard a causé des dommages matériels estimés à \$200 aux automobiles de MM. Jean-Paul Legendre et Gaëtan Labbé, tous deux de Lac-Mégantic... personne n'a subi de blessures dans cet accident...

On estime à \$500 les dommages matériels subis par les automobiles de MM. Daniel Robertson, de Glen Falls, New York, et Rosario Biloiseau, d'Audet, dans un accident survenu près d'Audet... l'accrochage n'a pas fait de blessés...

Un autre accrochage survenu près de Lac-Drolet a causé des dommages matériels estimés à \$400 aux automobiles de MM. Germain Quirion et Eugène Pélipin, tous deux d'Audet... les occupants des voitures accidentées n'ont pas subi de blessures...

Les anciens du Séminaire de Sherbrooke qui résident à Lac-Mégantic et dans les localités avoisinantes ont appris avec beaucoup de regret le décès subit de Mgr Napoléon Pélipin... le prélat laisse à tous ceux qui l'ont connu le souvenir impérissable d'un homme voué tout entier au service de Dieu et de ses frères... il laisse aussi l'exemple d'un dévouement bien peu commun de nos jours...

Monique Cloutier et Benoît Garant ont remporté les honneurs du tournoi de toc disputé dimanche aux salles de la Légion canadienne... ils ont accumulé 11 points, un de plus que Martin Bolduc et Léonard Boulanger... les équipes formées de Clovis Poulin et de son épouse, et de Suzanne Biloiseau, de Jean-Paul Durand, et de Rénald Longchamps et d'André Brisson ont fini sur un pied d'égalité au troisième rang avec neuf points... plusieurs équipes ont accumulé huit points ou sept points, ce qui donne une idée du caractère serré de la compétition... les champions ont reçu leurs trophées des mains de M. et Mme Laurier Guay...

Fernand Grenier ne sollicite pas de nouveau mandat

NANTES, (GD) — M. Fernand Grenier qui avait été élu à la mairie de Nantes il y a deux ans a révélé qu'il ne demanderait pas un renouvellement de son mandat.

Une santé fragile serait à l'origine de la décision de M. Grenier qui avait représenté le comté de Frontenac à l'Assemblée Nationale de 1966 à 1970 et qui avait été choisi préfet du comté en décembre 1969.

Dans une lettre adressée à ses collègues du conseil municipal de Nantes, M. Grenier a tenu à remercier la population de Nantes de la confiance qu'elle lui a accordée en l'élevant maire de sa localité natale.

"J'ai taché de ne pas m'écarter trop du mandat que vous m'aviez confié. Nous n'avons peut-être pas réalisé de grandes choses mais nous avons administré les affaires de la municipalité dans un climat de confiance. Les minutes témoignent de deux années d'administration sans aucun vote. C'est dire qu'à Nantes l'harmonie est chose facile."

M. Grenier a rappelé que les changements dont le secteur scolaire est témoin touchent tout ou tard le secteur municipal et il a exprimé l'avis que Nantes soit appelé à

former en novembre le dernier conseil municipal de son histoire presque séculaire. Il a donc exhorté les membres du conseil qui sera élu à mettre à leur tâche le plus grand sérieux possible.

Georges E. Quirion candidat à la mairie de La Guadeloupe

LA GUADELOUPE (GD) — M. Georges-E. Quirion, président du conseil d'administration de la firme Quirion Transport Inc., et secrétaire-trésorier de cette entreprise a révélé qu'il se présenterait à la mairie de La Guadeloupe lors du scrutin municipal du 7 novembre.

M. Quirion a pris cette décision à la suite des pressions exercées sur lui par bon nombre de ses concitoyens qui, formant une délégation pilotée par M. Yves Lebrun, un industriel de La Guadeloupe, l'ont rencontré et lui ont arraché son assentiment.

Rendant hommage à l'administration éclairée des Archéas Dallaire, Aurélien Couture, Alphonse Vachon, Clément Masson,

Résidence complètement rasée par les flammes à Lac-Mégantic



De la résidence de M. Antonio Bouffard, il ne reste debout que le foyer de pierre. On estime à \$25,000 les pertes de cet incendie, qui a obligé les occupants de la maison à quitter leur demeure en toute hâte. (Photo La Tribune, par Gilles Dallaire)

NANTES, (GD) — Un incendie qu'on croit attribuable à une défectuosité du système domestique de distribution d'électricité a rasé au sol la résidence de M. Anatole Bouffard, un homme d'affaires avantageusement connu de Lac-Mégantic.

Les flammes qui ont été signalées vers 1h10 dimanche matin se sont propagées avec une telle rapidité à tout l'édifice que M. Bouffard, son épouse et leurs trois enfants ont eu tout juste le temps de quitter les lieux en vêtements de nuit sans pouvoir emporter quoi que ce soit.

C'est ainsi que la fillette de six ans du couple sinistré n'a pas eu le temps de prendre ses lunettes et

qu'une somme d'argent estimée à plus de \$400 a été consumée par les flammes.

Conflagration évitée

Mandés sur les lieux, les pompiers de Lac-Mégantic ont empêché les flammes de se propager aux chalets avoisinants. Le travail accompli par le capitaine Pierre Boule, le caporal Robert Horton, les agents Jean-Paul Boulanger et Jean Girard de même que par le pompier volontaire Roland Thivierge a été très efficace puisque le

Lourdes pertes

Personne n'a été blessé dans cet incendie qui a entraîné des pertes matérielles estimées à \$25,000.

Donat Chapdelaine réélu à la mairie de Cookshire



M. Donat Chapdelaine

Au siège no 1, M. Jean-Claude Mignault a été élu par acclamation. Au siège no 2, M. John Gill a été réélu par acclamation. Au siège no 3, M. Maurice Veilleux a été élu par acclamation. Au siège no 4, M. Malcolm Fraser a été réélu par acclamation.

Cependant, il y aura élection aux sièges nos 5 et 6. Le siège no 5, est occupé par M. Lucien Braut et ce dernier aura comme adversaire, M. André Roy. Au siège no 6, M. André Talbot aura comme adversaire M. Jean-Paul Dionne.

Election

L'élection se tiendra le 1er novembre entre 9 heures et 18 heures. Le secrétaire d'élection sera M. Rosaire Doyon, secrétaire-trésorier, de la ville de Cookshire.

Albert Veilleux, Jean-Eudes Biloiseau et Emilien Hallée qui tour à tour ont présidé aux destinées de La Guadeloupe, M. Quirion a déclaré que la population était très fière du travail et des réalisations de ces maires: "Nous sommes tous fiers également de notre municipalité et nous voulons la voir progresser et c'est ce qui motive mon acceptation."

Je suis conscient que le travail que vous voulez me confier sera de faire équipe pour le progrès de La Guadeloupe. Je suis conscient également qu'il ne faut pas dormir sur ses lauriers et qu'il faut être très entreprenant pour réussir à bien administrer une municipalité. Je n'ai aucune ambition personnelle.

de l'attendre des niveaux politiques supérieurs. Mon seul et unique but est de me dévouer totalement pour mes concitoyens, pour la municipalité où je suis né et que je veux faire bénéficier de mon expérience."

M. Quirion a poursuivi en disant que c'était dans l'intérêt de ses concitoyens qu'il acceptait cette candidature. Il a ajouté que l'équipe de Quirion Transport Inc. était prête à s'imposer des sacrifices pour l'avancement de La Guadeloupe en lui accordant la disponibilité de travailler pour sa municipalité.

Le maire sortant de charge, M. Emilien Hallée, qui ne sera pas sur les rangs lors du scrutin du 7 novembre a remercié M. Quirion et il a exprimé la conviction que les contribuables de La Guadeloupe auraient en lui un maire dynamique qui maintiendra la municipalité sur la voie du progrès.



M. Georges E. Quirion

J. G. Landry à la présidence de l'Association Libérale de Compton

COOKSHIRE (GD) — M. Jean-Guy Landry, un élève de Charteauville, a été élu à la présidence de la Fédération libérale du Canada, section de Compton, à l'issue de l'assemblée générale annuelle de cet organisme qui se tenait à Cookshire.

M. Landry l'a emporté au premier tour de scrutin sur M. George Hornblower, un garagiste de Stornoway. Il succède à M. André Delille, de Stansstead. Originaire de Charteauville où

il demeure, le nouveau président de la Fédération libérale du Canada, section de Compton, a fait ses études primaires dans cette localité, ses études classiques au Séminaire de Sherbrooke et ses études universitaires à l'Université de Sherbrooke. Il y a quelques années, il a quitté l'enseignement pour se lancer dans l'exploitation d'une ferme prospère dont les produits jouissent d'une excellente réputation dans les Cantons de l'Est.

M. Landry est marié et père d'une fillette. C'est un sportif accompli dont le coup de bâton a procuré maintes victoires aux équipes de ballie-molle et de baseball de Charteauville depuis une quinzaine d'années. M. Landry est âgé de 33 ans. Il est trésorier des Rhétoriciens 1958-1973 du Séminaire de Sherbrooke.

L'honorable Jean-Pierre Goyer, solliciteur général du Canada, était l'orateur invité lors de l'assemblée que d'ailleurs il présidait.

Citoyens d'East Angus appelés à se prononcer sur un emprunt

EAST ANGUS (GP) — Les citoyens propriétaires de la ville d'East Angus ont été invités à se prononcer pour ou contre un emprunt de \$36,000 pour des travaux d'aqueduc et d'égoûts qui seraient effectués sur la rue Biloiseau. La votation avait lieu

vendredi dernier entre 7 heures p.m. et 9 heures p.m.

Les citoyens propriétaires se sont prononcés en faveur d'un emprunt en ce qui concerne ce règlement d'emprunt. Les propriétaires ont voté par urnes le 29 novembre de 9 heures à 19 heures.

Jeune homme grièvement blessé dans le dérapage de son auto

LAC-MÉGANTIC (GD) — Un jeune homme de Frontenac a été grièvement blessé lorsque son automobile a dérapé sur un ponton et capoté en bordure du chemin de la Dam.

Le blessé qui a été identifié comme étant Yvon Blais, 19 ans, fils de Mme Louisa Blais, du rang de la Dam, a été transporté à l'hôpital St-Joseph de Lac-Mégantic par les ambulanciers de la maison Jacques et Frère puis acheminé vers le Centre

Hospitalier Universitaire de Sherbrooke à cause de la gravité de son état. Il aurait subi plusieurs fractures de même que de multiples contusions dans l'accident.

On ignore tout pour l'instant des circonstances qui ont entouré l'accident.

L'automobile qui conduisait M. Blais est une perte totale.

Les agents de la Sûreté municipale de Lac-Mégantic ont procédé aux constatations habituelles sur les lieux de l'accident.

Accusé de délit de fuite: il se rend à la police

LAC-MÉGANTIC (GD) — Un conducteur d'automobile qui aurait quitté subrepticement la scène d'un accident dans lequel sa voiture aurait été impliquée devra répondre, en Cour des Sessions de la Paix, de l'accusation d'avoir commis un délit de fuite.

L'individu, un résident de Lac-Mégantic, s'est mis en contact avec la Sûreté municipale locale quelques heures après que sa voiture ait présumément heurté

un poteau porteur de fils électriques à haute tension à l'intersection des rues Dollard et Pie XI. Il n'a toutefois pas été appréhendé.

L'accident a privé de courant pendant quelques heures le secteur entourant le lieu de l'impact. On estime à plusieurs centaines de dollars les dommages matériels subis par l'automobile et par les lignes de transmission d'électricité.

CHRONIQUE SUR L'HABITATION

(A titre d'information publique)

Votre nouvelle maison nous intéresse au plus haut point!



FONDATION EN BÉTON

Les coffrages des murs en béton doivent être étanches, et attachés afin de résister à la pression du béton plastique.

Pour la construction d'un mur de béton, le coffrage doit être double, c'est-à-dire qu'une paroi de coffrage est construite pour chaque face du mur. Que les coffrages soient construits en planches bouterolées ou à joints à mis-bois ou en contreplaqué avec membres de charpente nécessaires, ils peuvent être assemblés par section puis levés en position. Il est aussi permis d'utiliser des coffrages qui peuvent être remplacés, étant constitués de contreplaqué ou d'acier.

Les barres d'acier tenant lieu à la fois d'attaches et de séparateurs sont généralement employés pour retenir les parois de coffrage ensemble et maintenir l'espacement nécessaire. Lorsque des attaches en fil métallique sont employées, il faut placer des blocs-espaces en bois dont la longueur est égale à l'épaisseur finie du mur, entre les faces des coffrages. Le fil métallique d'attache maintient fermement les séparateurs entre les parois des coffrages.

Les cadres de fenêtre, de porte et des autres ouvertures ou sous-sol, ainsi que le petit caisson qui formera les engravures pour l'extrémité des poutres de plancher, sont mis en place au moment de la construction des coffrages. Il faut employer des membres de charpente et des étais pour maintenir les coffrages en position jusqu'à ce que le béton ait durci.

Lorsqu'une cheminée doit être incorporée dans le mur extérieur, il faut prévoir cette construction au présent stade. Il est permis d'employer du clou dans les coffrages de bois pour indiquer jusqu'à quelle hauteur le béton devrait être mis en place. Pendant la mise en place, le béton doit être sans cesse pilonné pour enlever les poches d'air et pour amener le matériau sous les cadres de fenêtres et les autres blocs. Les espaces de bois doivent être enlevés. Il est interdit de les laisser enrobés dans le béton. Les bords d'ancrage pour les lisses basses devraient toujours être mis en place lorsque le béton est encore à l'état plastique.

Il ne faudrait pas décoffrer les murs avant que le béton n'ait acquis une résistance suffisante pour appuyer les charges imposées au début des travaux de construction. Il faut laisser au moins 2 jours s'écouler, mais préférablement une semaine.

Les murs de béton peuvent être imperméabilisés à l'humidité par la pose d'une couche épaisse d'un matériau bitumineux sur la paroi extérieure depuis la rigole jusqu'au niveau du sol fini. Ces membranes sont habituellement suffisantes pour rendre le mur imperméable à l'eau contre l'infiltration ordinaire telle qu'elle peut se présenter après une chute de pluie. Dans les sols mal drainés, il peut être nécessaire de poser une membrane telle qu'elle est décrite pour les murs en blocs de béton.

FONDATEURS EN BLOCS DE BÉTON

Les blocs peuvent être obtenus en diverses dimensions et formes mais les plus communément employés mesurent 8 pouces de hauteur sur 16 pouces de longueur et 6, 8, 10 et 12 pouces de largeur; les dimensions réelles sont quelque peu inférieures à ce qui est donné ci-dessus en tenant compte de l'épaisseur voulue pour le joint.

Les murs en blocs de béton n'exigent aucun coffrage. Les blocs sont posés par assises et la première repose sur la rigole, en employant des joints de mortier de 3/4 à 1/2 pouce. Aucun joint ne devrait avoir plus de 3/4 pouce et tous les joints devraient être aplatis et listés pour résister à l'infiltration de l'eau. La première assise devrait reposer sur un lit complet de mortier en remplissant les joints d'extrémité. Les assises subséquentes peuvent être posées en appliquant le mortier seulement aux surfaces de contact de bloc. Lorsque les codes de construction exigent que des pilastres (saillies formant poteau soient construits au encoré qu'il faille renforcer un mur ou appuyer une poutre, ces pilastres doivent être placés sur la surface intérieure du mur et se terminer à la sous-face des poutres qu'ils appuient. Les cadres de porte et de fenêtre au sous-sol, devraient être installés avec des languettes pour en assurer la rigidité et empêcher l'infiltration de l'air.

Le couronnement des fondations en blocs de béton doit consister en maçonnerie ou béton massifs de 24 pouces d'épaisseur, ou être obtenu en remplissant de mortier l'assise supérieure de blocs.

Message de la

Société des Constructeurs d'Habitations de Sherbrooke et District Inc.

Bureau au 275, rue Lavallée — Tél.: 567-4762

GERARD ALLARD

Matériaux de construction
220
126 Avenue Sud Sherbrooke 562-1618
Spécialiste en maisons à prix modique.

ROBERT & ROBERT

Matériaux de construction
St-François-Xavier de Brompton, Qué.
Tél.: 845-2731

GEORGES RIENDEAU

Entrepreneur général.
Spécialité: habitations familiales.
1272, Laroque — Sherbrooke
562-0865

LIONEL DALLAIRE

Entrepreneur général.
2240, RUE ALBERT LOZEAU, SHERBROOKE

Votre Jour CHANCEUX...
pourquoi pas aujourd'hui?

Vous pouvez être gagnant
en consultant nos pages
D'ANNONCES CLASSEES

LA TRIBUNE

de magog, coaticook,
villes frontalières



PAGE 4

SHERBROOKE, MARDI, 26 OCTOBRE 1971

Une leçon de longévité: se coucher tôt et se lever tôt, mener une vie saine...

MAGOG, (RLC) — La population de Bonsecour s'était don-

né rendez-vous en fin de semaine pour célébrer le centenaire

de M. Uldéric Brian. M. Brian est né le 15 octobre 1871.

La journée a débuté par la célébration d'une messe à la salle Tourbillon de Wadon. Par la suite un banquet a été servi et tous ont pu s'amuser devant M. Brian, visiblement ému de ces célébrations en son honneur. M. Brian, fils de M. Alphonse Brian, est né en 1871, d'une famille de sept enfants. A l'âge de 17 ans, sa famille se transporta aux Etats-Unis.

La-bas, M. Brian travaille la terre et dans les usines. A l'âge de 20 ans, il épouse Mlle Adeline Jacques, 17 ans, de St-Sébastien. Après 14 ans à l'étranger il revient au Canada, c'est-à-dire en 1904. Depuis, M.

Brian a toujours demeuré dans la même maison, sur le même lopin de terre. Au tout début, il avait comme voisin M. Henri Beauregard; ils se sont toujours aidés mutuellement, ils ont vécu plus de 60 ans voisins. Aujourd'hui, le fils de M. Brian s'occupe de sa terre et il aide encore son voisin, le gendre de M. Beauregard. La mémoire de M. Brian est encore extraordinaire. Il raconte la vie qu'il menait comme jeune marié; les foins, les sucrés, le travail de la ferme. M. Brian a eu quatre enfants vivants, 14 petits-enfants et 31 arrière-petits-enfants. Même à cent ans, il va chercher son courrier au chemin chaque

jour, il lit encore le journal sans lunettes et déclare ne jamais être allé chez un médecin sauf il y a trois ans. Depuis deux ans, seulement, il a cessé d'entretenir son jardin. Il s'occupe encore de balayer la maison et d'entretenir sa chambre.

M. Brian a toujours été un membre actif de la société. Il buvait à l'occasion un petit

wiskey mais déclare n'être jamais entré dans un hôtel pour boire. Il mange tout ce qu'il aime et n'a jamais eu de problèmes avec sa digestion, il a toujours fumé sa pipe et il n'a cessé que depuis quelque temps. Comme recette de sa longue vie, M. Brian déclare qu'il faut se coucher tôt et se lever tôt, mener une vie saine...

Magog en bref

MAGOG, (RLC) — La Ligue inter-cité de ballon balai portera désormais le nom de Ligue inter-cité O'Keefe. En effet, MM. Ernest et Gilles Pouliot, agent et représentant O'Keefe pour la région, ont accepté de commanditer ce circuit de ballon balai.

La partie d'étoiles de la Ligue inter-cité O'Keefe se disputera le mercredi 27 octobre, soit demain, à l'aréna de Magog à compter de 19h. 45.

On est présentement à effectuer les réparations de l'immeuble qui a été détruit par un incendie sur la rue Principale. On se contente de refaire l'intérieur. On en profitera sans doute pour moderniser quelque peu les divisions des pièces...

De toute façon, c'est bien étrange de passer sur la rue et de regarder par la fenêtre et d'entrevoir le ciel...

Bon, ça y est, l'été des Indiens est terminé. Il aura duré plus d'une semaine, c'est déjà très bien. Il faut admettre que ce fut une semaine extraordinairement belle...

Maintenant, il faut sérieusement penser à affronter l'automne. Finies les folies, pour citer une personne célèbre, il faut passer maintenant aux choses sérieuses...



M. Uldéric Brian, de Bonsecour, né le 15 octobre 1871.

(Photo La Tribune, par Roger Le Clerc)

E. J. Struthers et P. Tellier se font la lutte à la mairie de Stanstead

STANSTEAD, (MD) — Il y aura une élection pour le poste de maire dans la municipalité de Stanstead. Le maire sortant de charge, M. Edward

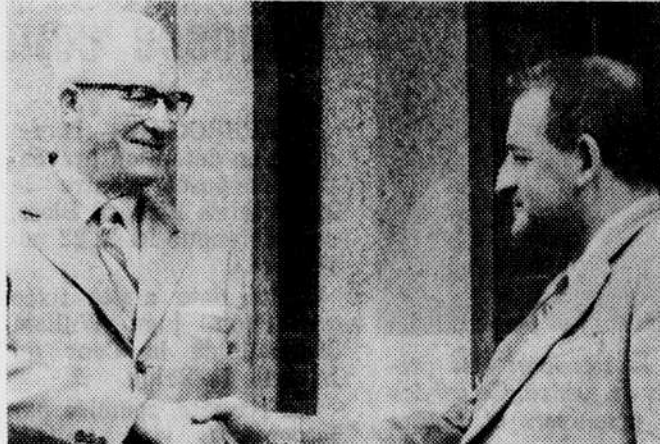
J. Struthers, âgé de 78 ans sera opposé à M. Paul Tellier, âgé de 46 ans. L'élection aura lieu lundi le 1er novembre entre 8 heures et 18 heures (heu-

re normale de l'est).

L'ex-maire de Stanstead, M. E. J. Struthers, retraité, est maire depuis 17 ans. Ce dernier a révélé hier qu'il se sentait encore jeune malgré ses 78 ans et aussi qu'il croyait fermement pouvoir encore aider la municipalité. "Sous mon règne, a-t-il ajouté, la municipalité a accompli de nombreuses réalisations".

Le candidat à la mairie, M. Paul Tellier a révélé que son but principal était de ramener le conseil de Stanstead et de faire quelque chose de concret

pour la municipalité avec tous les autres conseillers. Ce dernier est courtier d'assurances et est très bien connu, tout comme M. E. J. Struthers, dans les milieux civiques. Les deux candidats ont révélé qu'ils ne feraient pas de publicité. Chez les autres échevins sortants MM. Delmar White et Peter Béasse ont été réélus pour un autre mandat tandis que M. Arthur Gaulin a été élu au siège No. 3 à la place du conseiller M. Roger Roy qui ne s'est pas représenté.



Les deux antagonistes le maire sortant de charge, qui sollicitera un nouveau mandat, M. E. J. Struthers à gauche et son adversaire M. Paul Tellier. Ces deux personnes se sont mutuellement souhaité bonne chance tout en sachant très bien qu'il n'y aura qu'un seul gagnant lundi soir le 1er novembre.

(Photo La Tribune, Studio Pépin, Rock Island)

Un nouveau maire et des élections au Canton d'Hatley

CANTON DE HATLEY, (MD) — M. Newell Carrns a été élu maire de la municipalité du Canton de Hatley hier lors de la mise en nomination. Le maire sortant M. Jacques Codère ne s'est pas représenté. Aux autres sièges, MM. Robert McVittie (1) et Wendle R. Connor (4) ont été réélus pour un autre mandat.

Au siège no. 6 il y aura élec-

tion qui mettra aux prises MM. R. V. Gauthier et John Ramsay. Ces derniers lutteront pour le poste de conseiller lauréat vacant par M. Wendell R. McKnight qui ne s'est pas représenté.

L'élection aura lieu lundi prochain. Le président d'élection est M. Charles S. Daintrey et le secrétaire M. R. D. Green.

G. MacLaren élu maire dans la municipalité d'Ogden

OGDEN, (MD) — M. George R. MacLaren un avocat domicilié dans la municipalité rurale de Ogden, a été élu maire. Ce dernier remplace M. Raymond Bachelier qui ne s'est pas représenté. M. MacLaren est âgé de 32 ans et il fait partie de l'étude légale de Lynch, Morin et MacLaren, de

Sherbrooke. Ce dernier possède également un bureau à Rock Island.

Par ailleurs les autres échevins sortants, MM. Antonio Fautaux (5), Léo Beauchemin (4) et Melvin Smith (1) ont été réélus pour un autre mandat.

Aucun changement au conseil municipal de Barnston

BARNSTON, (MD) — Tous les membres du conseil de Barnston ont été réélus par acclamation hier lors de la mise en nomination. Il s'agit du maire M. Antonio Thibault et

des conseillers MM. J. O. Cabana, Jean-Marie Tremblay et de Roland Boulanger.

Il n'y aura pas d'élection dans cette municipalité.

Une femme candidate au poste de conseiller à North Hatley

NORTH HATLEY, (MD) — Il y aura une élection lundi prochain au poste de conseiller au siège no. 6 dans la municipalité de North Hatley. En effet le conseiller sortant M. Ronald L. Reed livrera la lutte à Mme Hélène Dourrouloux.

Par ailleurs le maire sortant M. Harry Krichew et les échevins sortants MM. Bruce A. Bishop (1) et Camille Ladouceur (5) ont été réélus pour un autre mandat. L'élection pour le siège No 6 aura lieu lundi prochain.

Le poste de maire et un poste d'échevin contestés à Ste-Edwidge

STE-EDWIDGE, (RR) — M. Roland Favreau, président d'élection dans la municipalité de Ste-Edwidge a fait savoir, à l'issue de la mise en nomination qui se tenait hier dans cette municipalité, qu'il y aura des élections lundi, le 1er novembre.

municipalités, l'appel nominal se tiendra dimanche et les élections le dimanche suivant.

Par suite de l'appel nominal d'hier, où le maire et deux conseillers sortaient de charge, il y aura des élections à deux sièges, celui du maire Marcien Fontaine et le siège numéro 5 actuellement occupé par M. Noël Fontaine. Le siège du maire sera contesté par M. Edmond Scalabrini un nouveau venu sur la scène municipale. M. Scalabrini est un entrepreneur général et fera la lutte à M. Marcien Fontaine

qui lui, siège au conseil municipal de Ste-Edwidge depuis avril 1958 et a été à tour de rôle conseiller, pro-maire et maire à compter de octobre 1967 à la suite de la démission de M. Victor Hébert, alors maire.

Le siège no 5 sera contesté par M. Roger Scalabrini et par M. Noël Fontaine, actuel occupant du siège no. 5, qui a également agi comme pro-maire.

Un autre siège devenait vacant hier, lors de la mise en nomination, mais n'a pas été contesté et M. Silvio Desorcy conseiller sortant a été réélu

sans opposition pour un autre mandat.

Les élections qui départageront les opposants se tiendront lundi et le bureau de scrutin sera ouvert de 8 heures du matin à 18 heures afin de permettre aux quelque 400 votants éligibles de se prévaloir de leur droit de vote.

Cette année, à Ste-Edwidge comme ailleurs en province, toute personne âgée de 21 ans ou plus, qu'elle soit propriétaire ou locataire ou quel que soit son statut, peut voter pourvu qu'elle ait demeuré dans la municipalité depuis 12 mois.

Coaticook en bref

COATICOOK, (RR) — Le conseil municipal de Coaticook qui tenait son avant-dernière assemblée avant la mise en nomination, a décidé de doter les véhicules de la ville de couleurs distinctives pour chaque département... On fera l'installation de cette nouvelle décision au fur et à mesure que l'on aura besoin d'échanger un des véhicules... On commencera par le département d'électricité étant donné qu'on vient d'acheter un nouveau camion surmonté d'une grue... Le camion sera peint de couleur bleu azur, lettré en jaune et la grue sera elle peinte en jaune...

A la suite de l'entente intervenue entre les deux commissions scolaires régionale et locale ainsi qu'avec le conseil de ville de Coaticook afin de coordonner l'équipement sportif, la ville a résolu de former une corporation à but non lucratif qui sera formée de deux représentants de chacune des parties pour gérer le nouveau comité... on parle de plus en plus de l'engagement d'un coordonnateur sportif pour la ville de Coaticook.

Une étude faite par l'ingénieur André Donaldson, indique que l'installation d'un adoucisseur d'eau au puits mouillé de l'usine de pompage de la ville afin d'éliminer le calcaire sauvage, etc., coûterait approximativement \$135,000 d'installation et par la suite une dizaine de milliers de dollars par an d'entretien et d'opération... On note également au rapport qu'une famille moyenne dépense par an environ \$12.50 en détergent soit au total pour la population une somme globale de \$20,000... on considère que le fait que l'eau est passablement dure à Coaticook, (entre 125 et 260 PPM) due à la présence de sels minéraux à la sortie des puits... Il semble que de toute évidence, devant le coût exorbitant d'une telle installation on continue à se servir d'eau un peu plus dure mais moins dispendieuse pour un bon bout de temps encore.

Le conseiller Henri Massé a demandé au secrétaire municipal adjoint, M. Louis-Jacques Laflamme qui tient également le poste de président d'élection, si la loi permettait aux candidats de former une caisse électorale, ce à quoi, le président a répondu dans l'affirmative ajoutant cependant que les dépenses permises étaient limitées... comme par exemple payer des repas, de la boisson ou encore engager des véhicules pour transporter les votants soit strictement défendus... Le conseiller Massé a fait remarquer que des organisateurs étaient à faire du porte à porte pour amasser des fonds... ajoutant qu'il jugeait ce geste de mauvais augure en disant que ces messieurs "mettent la main dans la poche des contribuables pour se faire élire, il n'y a rien de garanti qu'ils ne continueront pas après..." "Ça peut devenir une mauvaise habitude"...

La ville étudie la possibilité de devenir VILLE HOTESSE lors des Jeux d'hiver de l'Estrie 1972... Ce sera bientôt l'hiver et tout ce qui s'en suit... comme par exemple, la parade du Père Noël que fait chaque année le corps de majorettes les Tourbillons de Coaticook... Aussi a-t-on l'intention d'être prêt pour cet événement et on a déjà demandé l'aide de la sûreté municipale pour le service d'ordre.

SOCIÉTÉ DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DE SHERBROOKE ET DISTRICT INC.

CHRONIQUE SUR L'HABITATION

(A titre d'information publique)

Votre nouvelle maison nous intéresse au plus haut point !

Autrement, un madrier de bois de 2 pouces d'épaisseur et de la même largeur que le mur ou une lisse basse de 2 pouces sur 4 pouces peuvent également être employés. Dans ce dernier cas, le pourcentage devrait recouvrir le mur de fondation d'au moins 1/2 pouce. Les poutres qui appuient les poutres devraient être couronnées de 8 pouces de maçonnerie massive.

Les fondations en blocs récemment montées, devraient être protégées par des températures en bas du point de congélation. La congélation du mortier avant la prise occasionnera une adhérence médiocre, une résistance réduite et une rupture aux joints.

Les fondations en blocs de béton devraient être crépées à l'extérieur, d'une couche d'au moins 1/4 de pouce d'enduit au ciment Portland, depuis la rigole jusqu'au niveau du sol; il faudrait former une doucine ou joint entre la rigole et le mur. Le mur devrait alors être imperméabilisé à l'humidité en posant une couche épaisse d'un matériau bitumineux sur le crépi. Pour protéger davantage la fondation lorsqu'il se présente des accumulations d'eau dans le sol, une membrane saturée de bitume pourrait être posée à la vadrouille et le tout devrait être recouvert d'une couche épaisse d'un matériau bitumineux. Ce complexe d'étanchéité empêchera les fuites s'ils se présentent des fissures de moindre importance dans les blocs ou les joints entre les blocs.

ENGRAVURES RECEVANT LES POUTRES EN BOIS

Lorsque les poutres en bois au niveau du sol ou en bas de celui-ci ne sont pas traitées pour empêcher la pourriture, l'engravure dans le mur pour ces poutres devrait être suffisamment grande pour laisser un espace d'au moins 1/2 pouce sur les côtés et l'extrémité de la poutre pour la ventilation. Il y a un risque de pourriture lorsque les poutres sont posées à joint serré dans les engravures murales au point que l'humidité ne peut pas facilement s'échapper.

DRAINS DE FONDATION

Dans la plupart des endroits, il est nécessaire de drainer toute eau en bas de la surface du sol pour empêcher que le sol soit humide ou que le plancher soit mouillé. Lorsqu'il est nécessaire de drainer, un drain ou un tuyau perforé sont posés au périmètre de la rigole.

Le drain ou le tuyau perforé de drainage doit reposer sur le sol intact autour de la rigole en s'assurant que le dessus du drain ou du tuyau est en bas du niveau du plancher, du sous-sol ou du vide sanitaire, et qu'il soit incliné légèrement vers le renvoi. Un tuyau de drainage perforé est posé en plaçant les perforations en dessous. Un drain est posé en laissant un joint ouvert de 1/4 pouce entre ses sections et la partie supérieure du joint doit être recouverte d'une bande de tôle à toiture, de 3 pouces de largeur, pour empêcher le gravier et le sable de s'introduire dans le drain, tout en permettant à l'eau de s'infiltrer dans celui-ci. Le tuyau de drainage ou le drain sont alors recouverts d'une couche de 6 pouces de gravier ou de pierre concassée.

Le drain devrait être raccordé à un puits de bassin collecteur, un égout pluvial ou un autre renvoi satisfaisant.

PUITS DE FENÊTRE

Il est nécessaire d'aménager un puits de fenêtre pour les fenêtres de sous-sol qui se prolongent en bas du niveau du sol. La tôle d'acier galvanisée, ondulée pour en augmenter la résistance, est communément employée à cette fin. Ce genre de puits de fenêtres est disponible en une variété de dimensions afin de convenir aux diverses ouvertures de fenêtre.

Dans le cas des puits de fenêtre en béton qui sont quelquefois employés, des coffrages sont installés et le béton pour le puits de fenêtre est mis en place après que la terre de remblage est tassée.

Comme dans le cas des fondations, le drainage de surface devrait être orienté pour écarter l'eau du puits de fenêtre.

Lorsque le remblai ne consiste pas en un matériau granulaire, le fond du puits de fenêtre devrait être drainé en pratiquant un trou de 6 pouces de diamètre qui traverse le matériau de remblai jusqu'au drain de rigole et en remplissant le trou de pierre concassée.

Message de la

Société des Constructeurs d'Habitations de Sherbrooke et District Inc

Bureau au 275, rue Lavallée — Tél.: 567-4762

GERARD ALLARD

220

15e Avenue Sud, Sherbrooke 562-1618

Spécialiste en maisons à prix modique.

ROBERT & ROBERT

Matériaux de construction

St-François-Xavier de Brompton, Qué.

Tél.: 845-2731

GEORGES RIENDEAU

Entrepreneur général.

Spécialité : habitations familiales.

1272, Larocque — Sherbrooke

562-0865

LIONEL DALLAIRE

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

2240, RUE ALBERT LOZEAU, SHERBROOKE